

Épreuve en circulation

I. Elaboration du parcours

L'épreuve en circulation s'effectue avec un ou plusieurs candidats.

La possibilité d'emmener simultanément deux ou trois candidats, voire davantage (pour les catégories transport de voyageurs par exemple), favorise en allongeant les distances, la diversification des zones d'évaluation. Cette opportunité doit être exploitée chaque fois que le nombre de candidats le permet, et que le véhicule la rend possible.

Avant le départ, le candidat procédera à différentes opérations :

- Présentation du chronotachygraphe.
 - Analogique : le candidat vérifie la compatibilité entre le disque et l'appareil de contrôle. Il renseigne le disque et le place correctement dans le chronotachygraphe.
 - Numérique : le candidat indique à l'expert que, conformément à la réglementation, il est dispensé de carte conducteur. Il vérifie le jour indiqué sur l'appareil.
 - Pour ces deux chronotachygraphes, le candidat vérifie l'heure indiquée, il s'assure que l'appareil est sur la position « autres tâches » et indique qu'il est automatique et qu'il enregistrera les déplacements du véhicule dès les premiers tours de roues (position conduite).
- Documents de bord : le candidat s'assure de la présence du ou des porte-documents contenant les papiers de bord.
- Moteur et témoin de sécurité : le candidat démarre son véhicule, s'assure de l'absence d'anomalie, annonce les voyants restés allumés.
- Freinage :
 - Pneumatique : le candidat s'assure que la pression du système de freinage est suffisante ;
 - Hydraulique : le candidat s'assure de l'extinction des voyants d'alerte liés au système de freinage, au besoin après avoir ôté le frein de parc.

Ces vérifications « avant le départ » ne sont pas prises en compte pour l'évaluation de l'épreuve en circulation.

L'épreuve pratique se déroule sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains, routiers et si possible, autoroutiers ou assimilés.

L'expert s'attache, en fonction des possibilités du secteur d'examen, à placer le candidat dans le maximum de situations de conduite qu'un conducteur est susceptible de rencontrer en et hors agglomération. Il privilégie le passage successif d'une zone à l'autre et veille autant que possible à ménager une progressivité du niveau de difficulté.

Le parcours doit comporter une proportion globale **d'un tiers en agglomération et deux tiers hors agglomération**.

Le candidat doit être évalué dans des infrastructures routières et des situations de circulation suffisamment variées.

L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à déceler les changements de contextes de circulation et à adapter sa conduite en conséquence.

La construction du parcours ne doit pas être figée mais elle doit correspondre aux besoins d'évaluation des compétences du candidat, au fur et à mesure qu'elles sont restituées.

Le parcours comporte une phase guidée et une phase de conduite autonome.

Durant la phase guidée, l'expert dirige le candidat en s'assurant qu'il est bien compris et utilise autant que possible les panneaux de signalisation.

La phase de conduite effective du candidat doit avoir une durée de 25 minutes en BE, 45 minutes pour les autres catégories.

II. Conduite autonome :

Cette phase est mise en œuvre à l'initiative de l'expert et consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire balisé par des panneaux visibles.

L'expert annonce le début et la fin de cette phase au candidat.

Pendant l'exercice, qui peut être fractionné, l'expert n'indique plus les directions et laisse le candidat en situation d'autonomie pendant environ **5 minutes** pour la catégorie BE, **10 minutes** pour les autres. Toutefois, en fonction des difficultés éventuelles (embouteillage, erreur de parcours, absence ponctuelle de signalisation), l'expert pourra en ajuster le déroulement. En cas de besoin, il peut alors reprendre provisoirement un guidage plus directif du candidat, ou fractionner la phase de conduite autonome.

III. Arrêt - départ en circulation :

L'expert indique au candidat qu'il va devoir effectuer un arrêt pour quitter la circulation, soit sur un emplacement de stationnement, soit sur une aire de stationnement capable de recevoir un véhicule lourd.

N'est pas évaluée la capacité du candidat à trouver l'emplacement adéquat. Il est interdit de demander un stationnement en double file ou bordure de chaussée.

Afin de permettre un séquençage pertinent de l'épreuve, il est recommandé de provoquer cette situation approximativement à mi-parcours. L'arrêt lors d'un changement de candidat n'est pas pris en compte.

IV. La chronologie :

1. Vérification identité
2. Présentation de l'épreuve
3. Epreuve
4. Bilan et transcription du résultat.

La présentation de l'épreuve :

Pour les catégories C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E et DE, le temps consacré au candidat est de 60 minutes et comprend :

- l'accueil du candidat et la vérification de son identité ;
- la présentation de l'épreuve par l'expert, individuellement ou collectivement selon le nombre de candidat présent dans le véhicule, en précisant que chacun devra en sécurité et avec les précautions requises :
 - ✓ réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, autoroutier ou assimilé ;
 - ✓ quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation (arrêt – départ en circulation) ;
 - ✓ utiliser opportunément les rapports de la boîte de vitesses manuelle (selon équipement) ;
 - ✓ utiliser opportunément les possibilités de la boîte de vitesses automatique ou assimilée (selon équipement) ;
 - ✓ utiliser le ou les ralentisseurs dans des conditions normales (selon équipement);
 - ✓ suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant la durée indiquée ;
 - ✓ appliquer les règles du code de la route, notamment les règles spécifiques aux gabarits et aux vitesses réglementées des véhicules lourds ;
 - ✓ adapter son allure aux conditions de circulation, de gabarit et de signalisation ;
 - ✓ adopter une allure normale avec le respect permanent de la sécurité du véhicule et des autres usagers ;
 - ✓ adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - ✓ faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- les vérifications et dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 45 minutes, dont environ dix minutes de conduite autonome ;
- l'établissement du bilan des compétences.

Pour la catégorie BE, deux cas :

- l'épreuve hors et en circulation sont consécutives : le temps consacré à ces deux épreuves est de à 60 minutes dont 25 minutes de conduite effective ;

- lorsque le candidat se présente pour la seule épreuve en circulation, le temps consacré au candidat est de 40 minutes.

L'épreuve en circulation comprend :

- l'accueil du candidat et la vérification de son identité ;
- la présentation de l'épreuve par l'expert, individuellement ou collectivement selon le nombre de candidat présent dans le véhicule, en précisant que chacun devra en toute sécurité et avec les précautions requises :
 - ✓ réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, autoroutier ou assimilé ;
 - ✓ quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation ;
 - ✓ utiliser opportunément les rapports de la boîte de vitesses mécanique (selon équipement) ;
 - ✓ utiliser opportunément les possibilités de la boîte de vitesses automatique ou assimilée (selon équipement) ;
 - ✓ suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant la durée indiquée ;
 - ✓ appliquer les règles du code de la route ;
 - ✓ adapter son allure aux conditions de circulation, de gabarit et de signalisation ;
 - ✓ adopter une allure normale avec le respect permanent de la sécurité du véhicule et des autres usagers ;
 - ✓ adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
 - ✓ faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes, dont cinq minutes de conduite autonome ;
- l'établissement du bilan des compétences.

V. L'évaluation

Elle repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat.

Cette évaluation repose sur un inventaire des points tant positifs que négatifs de l'aptitude à la conduite du candidat.

Pour chaque compétence, l'expert prend en compte tant les actions bien réalisées que celles qui ne l'ont pas été.

A l'exception des compétences transversales, chacune est évaluée indépendamment des autres.

Pour évaluer les actions du candidat, il sera tenu compte du contexte de réalisation, de son manque d'expérience et du gabarit du véhicule ou de l'ensemble.

Il sera également pris en compte dans l'évaluation effectuée du fait que certaines erreurs du candidat découlent de situations particulièrement complexes.

Dans les derniers instants de l'examen, il convient d'éviter que le candidat qui a largement démontré ses compétences ne soit ajourné. Un conseil ou une remarque formulée en temps voulu, peuvent faire naître la bonne réaction et confirmer les aptitudes du candidat.

Les écarts de conduite importants constatés sont signalés au candidat dans le but de lui permettre de les corriger et de déterminer le niveau réel d'acquisition de la compétence en cause.

Cette annonce doit être effectuée sur un ton neutre, de manière à ce quelle ne soit pas perçue comme une remontrance par le candidat.

Évaluation de la compétence : « Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord »

Cette compétence comprend d'une part l'installation au poste de conduite, et d'autre part, la vérification par le candidat de la sécurité à bord du véhicule.

Avant le départ, et à chaque fois que cela est nécessaire, le candidat procède aux différents réglages lui permettant d'avoir une bonne visibilité et d'atteindre toutes les commandes pour agir efficacement. Si nécessaire, il règle son siège, ses rétroviseurs, l'appui-tête et, lorsque l'installation le permet, le volant et la ceinture de sécurité. Il s'assure de la sécurité à bord en vérifiant notamment que tous les ouvrants sont bien fermés et que tous les passagers sont correctement ceinturés.

L'expert s'attache à vérifier le résultat de l'installation et non pas la manière par laquelle le candidat a procédé pour y parvenir.

- Si le candidat s'installe correctement au poste de conduite et s'assure valablement de la sécurité à bord, la notation 2 est attribuée ;
- Si le candidat ne réalise que partiellement ces opérations, la notation 1 est attribuée ;
- Si le candidat oublie plusieurs éléments démontrant son incapacité à s'installer et à se préparer à conduire, la notation 0 est attribuée.

S'il l'estime nécessaire pour les besoins de l'évaluation, l'expert pourra questionner le candidat.

Évaluation des compétences dynamiques du candidat

- « Connaître et utiliser les commandes » ;
- « Prendre l'information » ;
- « Adapter son allure aux circonstances » ;
- « Appliquer la réglementation » ;
- « Communiquer avec les autres usagers » ;
- « Partager la chaussée » ;
- « Maintenir des espaces de sécurité ».

Pour chacune de ces compétences, l'expert attribue une notation comprise entre 0 et 3 en s'appuyant sur les définitions ci-après :

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers ;

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète ;

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable ;

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

Erreur éliminatoire : toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une erreur éliminatoire.

Sans préjudice de cette définition, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens (art. R. 412-9) ;
- Franchissement d'une ligne continue (art. R. 412-19) ;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence (art. R. 412-8) ou les voies réservées (art. R. 412-7) ;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt (art. R. 412-30, R. 415-6) ;
- Non-respect d'un panneau d'accès interdit (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, art. R. 411-25) ;
- Circulation en sens interdit (art. R. 412-28).

Dans l'évaluation, il conviendra de prendre en compte la particularité de la conduite d'un véhicule ou ensemble de véhicules du groupe lourd. Leur encombrement et certains aménagements routiers peuvent en effet conduire le candidat à, par exemple, franchir une ligne continue sans que cela n'entraîne l'attribution de la note éliminatoire.

L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention de l'expert.

L'erreur éliminatoire, qu'elle nécessite ou non de la part de l'expert une intervention, doit correspondre à une action susceptible d'entraîner une réelle mise en cause de la sécurité.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert doit signaler clairement cette erreur au candidat.

Examen non mené à son terme :

En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité, l'expert peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen.

Le fait pour le candidat de commettre une erreur éliminatoire, y compris si elle a nécessité l'intervention de l'expert, ne constitue pas nécessairement une incapacité manifeste à assurer la sécurité et l'épreuve doit être menée à son terme.

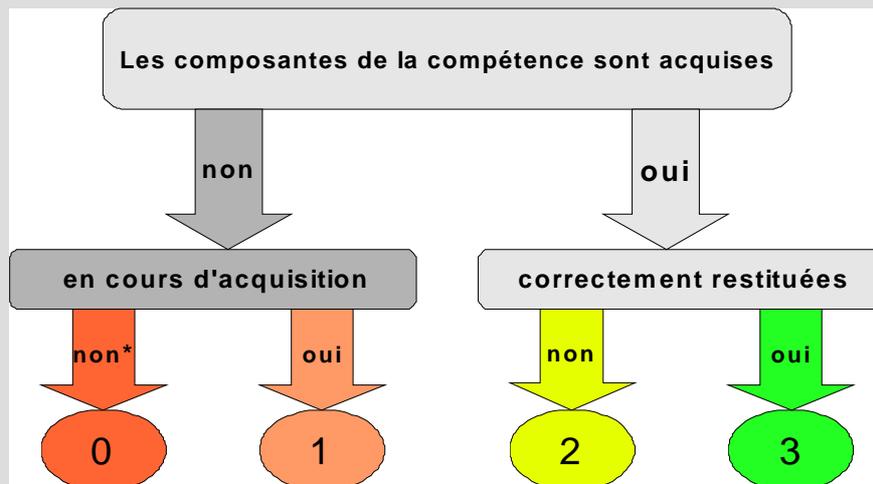
En revanche, si la conduite du candidat présente un danger manifeste, il est mis un terme à l'épreuve, notamment lorsque l'accumulation d'erreurs contraint l'expert à intervenir régulièrement.

Dans ce cas, l'expert dirige le candidat vers le centre d'examen par le chemin le plus court ou procède au changement de candidat.

Lorsque l'examen a été arrêté dans ces conditions, l'expert le précise en cochant la case dédiée du bilan de compétences : « examen non mené à son terme ».

Illustration du processus de raisonnement

Pour chaque compétence dynamique, l'expert devra procéder au raisonnement suivant :



() Il suffit qu'une seule composante ne soit pas en phase d'acquisition (incapacité du candidat à la restituer) pour que la notation 0 soit attribuée à la compétence concernée.*

Connaître et utiliser les commandes

4 composantes :

1. Boite de vitesses (le cas échéant)

L'expert vérifie si le candidat sait utiliser l'ensemble des rapports de la boite de vitesses et en sélectionner les rapports de manière rationnelle.

2. Volant

Le candidat sait manipuler le volant de façon à maîtriser la trajectoire de son véhicule.

Elle doit permettre d'obtenir une bonne trajectoire et de prévenir ou de corriger les éventuels écarts de direction.

3. Commandes de freinage, de ralentisseur, d'embrayage (le cas échéant) et d'accélération

L'expert vérifie si le candidat sait utiliser de manière appropriée et chaque fois que cela est nécessaire le frein, le ralentisseur, l'embrayage et l'accélérateur.

4. Accessoires, tableau de bord et témoins

Pour cette composante l'expert s'attache à vérifier si :

- le candidat met correctement en service dès que nécessaire les accessoires indispensables au maintien de la sécurité ;

- le candidat connaît les informations du tableau de bord et prend les décisions qui s'imposent.

Prendre l'information

3 composantes :

1. Le candidat sait prendre l'information vers l'avant et latéralement

Le candidat recherche les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer sa trajectoire.

L'expert vérifie si, de manière générale, le candidat est en capacité de regarder assez loin, assez large, assez vite pour détecter les indices lui permettant de conduire en sécurité.

2. Le candidat sait prendre l'information à l'aide des rétroviseurs

Le candidat sait vérifier à l'aide de ses rétroviseurs qu'il ne surprendra pas ou ne gênera pas un autre usager.

L'expert vérifie, sur toute la durée de l'examen, si les contrôles effectués par le candidat permettent de s'arrêter, de changer de direction, de prendre en compte les porte-à-faux, de modifier son allure et de s'insérer dans la circulation en sécurité.

Lorsque la situation ou la configuration des lieux l'exige, le candidat sait compléter sa prise d'information par un contrôle en vision directe.

L'expert vérifie, sur l'ensemble de la prestation, si les contrôles et la mobilité du regard permettent de tenir compte des angles morts dans les situations le nécessitant.

Adapter son allure aux circonstances

2 composantes :

1. Adaptation de l'allure en fonction de la configuration des lieux et des conditions météorologiques
2. Adaptation de l'allure en fonction des situations de conduite et de la densité de circulation

Pour ces 2 composantes, l'expert vérifie notamment, et tout au long de l'examen, si :

- le candidat sait adapter son allure à la largeur de la voie, à la déclivité, lors des franchissements d'intersection, lors des changements de direction... ;
- le candidat sait ralentir progressivement avant l'arrêt ;
- le candidat est capable de prendre en compte les capacités du véhicule quand la situation l'exige (dépassements, voies d'insertion, changements de file ...) ;
- le candidat est capable de participer à la fluidité du trafic sans commettre de ralentissements excessifs ou d'arrêts injustifiés (l'expert s'attachera à déceler si une allure trop basse est le reflet d'une attitude préventive ou d'une insuffisance de préparation).

Remarque : Les éventuels écarts liés à une vitesse excessive au regard des situations rencontrées sont à prendre en compte dans l'évaluation de cette compétence.

Appliquer la réglementation

3 composantes :

1. Respecter les limitations de vitesse

Remarque : Le non-respect des limitations de vitesse est à prendre en compte dans l'évaluation de cette composante.

Les excès de vitesse doivent s'apprécier globalement, en fonction des situations tout au long de l'examen.

2. Respect de la signalisation (horizontale/verticale)

3. Respect des règles de circulation

L'expert s'attache à vérifier si, les éventuels écarts à la réglementation sont dus à une nécessaire adaptation aux situations rencontrées, à une méconnaissance des règles de circulation ou à de l'inattention.

Communiquer avec les autres usagers

3 composantes :

1. Utilisation des feux indicateurs de direction

L'expert prend en compte les avertissements correctement effectués en regard de ceux absents ou effectués de façon prématurée, inversée ou tardive.

2. Utilisation des autres moyens : feux de détresse, avertisseurs sonore et lumineux, la gestuelle

L'expert vérifie, lorsque la situation l'exige, si le candidat est capable d'avertir les autres usagers de situations particulières ou de dangers éventuels.

3. Comprendre les signaux des autres

L'expert vérifie la capacité du candidat à prendre en compte les avertissements des autres usagers.

Partager la chaussée

2 composantes :

1. Choisir sa voie :

L'expert vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si :

Le candidat sait sélectionner la voie de circulation en fonction de la direction à suivre et de la réglementation :

- en marche normale
- en virage
- en franchissant les intersections
- en changeant de direction
- en démarrant, s'arrêtant, manœuvrant ou stationnant

2. Se placer dans sa voie :

L'expert vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si :

Le candidat sait positionner son véhicule ou ensemble de véhicules en tenant compte de la réglementation, de l'environnement et du contexte de circulation :

- en marche normale
- en virage
- en franchissant les intersections
- en changeant de direction
- en démarrant, s'arrêtant, manœuvrant ou stationnant

Maintenir des espaces de sécurité

2 composantes :

1. Espacements latéraux

L'expert vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si le candidat est capable de :

- maintenir des espaces latéraux suffisants avec le maintien de la sécurité ;
- maintenir des espaces de sécurité adaptés lors des dépassements, notamment au moment de se rabattre ;
- prendre en compte dans le maintien des espaces de sécurité les écarts éventuels des autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

2. Espacements longitudinaux

L'expert vérifie dans le cadre de la démarche du bilan de compétence si le candidat est capable de moduler la distance de sécurité, devant et derrière, en fonction de sa vitesse et des conditions de circulation.

Évaluation des compétences transversales

Autonomie et conscience du risque

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes :

- analyse des situations ;
- adaptation aux situations ;
- conduite autonome.

S'agissant de l'analyse et de l'adaptation aux situations, l'évaluation intègre :

- l'observation du comportement du candidat ;
- la pertinence des réponses fournies par le candidat au questionnaire éventuel de l'expert.

a) Analyse des situations

Remarques :

L'expert fondera son évaluation sur la base de faits et de comportements observés.

Toutefois, il pourra questionner le candidat en cours d'épreuve sur sa perception et son interprétation d'une situation de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'expert devra se poser les questions suivantes :

L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?

Le candidat a-t-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ?

Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation ?

b) Adaptation aux situations

Remarques :

La qualité de la décision est évaluée à partir des comportements observés.

Le cas échéant, le candidat sait expliquer les raisons de ses choix. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'expert sur les conditions de réalisation d'une action de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'expert devra se poser les questions suivantes :

Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?

Ses décisions sont-elles adaptées aux situations rencontrées ?

c) Conduite autonome

Pendant la phase de conduite effective, le candidat est placé en situation d'autonomie pendant environ 5 minutes (BE) ou 10 minutes (autres catégories).

Cet exercice, qui peut être fractionné, consiste pour le candidat à suivre un itinéraire ou à se rendre vers un endroit préalablement défini par l'expert, balisés par des panneaux visibles.

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à suivre seul un itinéraire, à se diriger vers un lieu précis en utilisant la signalisation.

L'expert évalue chacune de ces compétences selon une approche à trois niveaux :

- Une compétence correctement restituée entraîne la notation 1 ;
- Une compétence restituée partiellement et/ou de façon irrégulière entraîne la notation 0,5 ;
- Une compétence non restituée ou restituée de façon insuffisante entraîne la notation 0.

L'évaluation doit tenir compte du niveau de difficulté des situations rencontrées.

La conduite économique et respectueuse de l'environnement

Le candidat se voit attribuer un point s'il démontre des capacités à adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre, tout en conciliant cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic.

Courtoisie

Le candidat se voit attribuer un point si :

- Il a démontré une attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.);
- Il a démontré sa capacité à interagir avec les autres usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.

VI. Le bilan et la transcription du résultat

Le résultat de l'épreuve pratique découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des compétences.

A l'issue de chaque examen, l'expert établit le recueil du bilan des compétences restituées par le candidat.

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, le candidat doit obtenir un minimum de **dix-sept points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Le résultat de ce bilan est communiqué au candidat. L'expert procède à un commentaire du résultat.

L'expert renseigne le niveau d'appréciation de chaque compétence à l'endroit prévu sur le recueil du bilan des compétences.

Les sous-totaux par compétence et le total chiffré du bilan des compétences sont renseignés, sauf si une erreur éliminatoire a été commise.

Par ailleurs, le bilan des compétences n'est établi que si l'examen a été mené à son terme.

La transcription a pour but de communiquer au candidat et à son formateur le bilan des compétences dressé à l'issue de l'épreuve pratique et de mettre en évidence les points nécessitant un complément de formation.

Bilan des compétences spécifique « groupe lourd ».

ÉPREUVE EN CIRCULATION – FICHE DE RECUEIL DU BILAN DES COMPÉTENCES GL



Candidat
Nom :
Prénom(s) :
NEPH :
Catégorie :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité									1	1	1
Sous-totaux											
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1						
Courtoisie					+1						
Total général											

Observations

Examen non mené à son terme

BILAN	INSUFFISANT	FAVORABLE
-------	-------------	-----------

Bilan des compétences « unifié » (toutes catégories).

ÉPREUVE EN CIRCULATION – FICHE DE RECUEIL DU BILAN DES COMPÉTENCES



Candidat
Nom :
Prénom(s) :
NEPH :
Catégorie :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (*) (***)						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'équiper et s'installer (**)								
Effectuer des vérifications du véhicule (*)								
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes (**)								
Connaître et utiliser les commandes (*) (***)								
Appréhender la route								
Prendre l'information						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement (*) (***)			+1					
Courtoisie			+1					
Total général								

(*) catégories B et B1

(**) catégories A1, A2 et A

(***) catégories BE, C1, C1E, D1, D1E, C, CE, D et DE

Observations

Examen non mené à son terme

Notes :



***Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières
Sous-direction de l'Éducation Routière
Bureau du permis de conduire
Tour Pascal B – 92055 La Défense Cedex
Tél : 01 40 81 21 22
Fax : 01 40 81 81 61***